

Séance
ordinaire 3
décembre
2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU TROISIÈME (3^e) JOUR DU
MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER DE 20H30 À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Un (1) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville y prennent part à savoir, madame Kathleen Bossé, adjointe à la direction générale, ainsi que messieurs Léo Caron, directeur général adjoint, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier.

Sont également présents messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, de même que Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

**12.12.619 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION
DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

12.12.620 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le Maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 novembre 2012 ainsi que de la séance extraordinaire du lundi 19 novembre 2012.

4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↳ Comptes réguliers : 281 772,78 \$

↳ Comptes pré-autorisés : 442 318,83 \$

ADMINISTRATION

5. Motion de félicitations aux organisateurs du Gala de l'entreprise – Groupe SÉMA 2012.

6. Motion de félicitations aux lauréats du Gala de l'entreprise Groupe SÉMA 2012.

7. Dépôt du projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 de la Commission scolaire des Phares.

8. Approbation du plan d'action du comité jeunesse.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. Autorisation de renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis pour 2013.

10. Demande de retrait de la réforme de l'assurance-emploi.

FINANCES

11. Autorisation de versement de dons.

12. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2012 révisées de l'Office Municipal d'Habitation de Mont-Joli et abrogation de la résolution 12.10.534.

13. Appropriation du surplus non affecté et du surplus affecté.

14. Renouvellement d'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2013.

15. Adoption du règlement 2012-1292 décrétant une dépense de 1 090 000 \$ et un emprunt de 1 090 000 \$ pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

16. Nomination de lieutenants éligibles au service de sécurité incendie.

17. Autorisation de participation à une formation d'opérateur d'un véhicule d'élévation.

18. Attribution de permanence à la coordonnatrice aux activités culturelles et communautaires.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19. Renouvellement de l'adhésion à l'Association québécoise des arénes et des installations récréatives et sportives.

20. Renouvellement de l'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. Appui à la Fraternité des Paramédics de Mont-Joli.
22. Prolongement de l'entente de contrôle animalier avec Nanny Sirois enr.

TRAVAUX PUBLICS

23. Autorisation d'achat de matériel d'aqueduc et d'égout.
24. Adjudication du contrat de service de conciergerie pour les édifices municipaux.
25. Adjudication d'un mandat de services professionnels dans le projet d'aménagement de l'avenue Piché.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

26. Dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 26 novembre 2012 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU).
27. Approbation des plans et de la liste des travaux selon le règlement 2010-1226 sur les PIIA et du règlement 2011-1262 concernant un programme d'aide à la restauration et à la rénovation d'immeubles du centre ville pour le 1728, boulevard Jacques-Cartier.
28. Approbation des plans et de la liste des travaux selon le règlement 2010-1226 sur les PIIA et du règlement 2011-1262 concernant un programme d'aide à la restauration et à la rénovation d'immeubles du centre ville pour le 1483, boulevard Jacques-Cartier.
29. Approbation d'installation d'une enseigne à la Clinique de physio Ergo Sylvain Trudel, 1510, boulevard Jacques-Cartier.

AFFAIRES NOUVELLES

30. Adjudication du contrat d'assurances de dommages.
31. Renouvellement du contrat d'entretien de la piste de ski de fond « Raymond Pearson ».
32. Adjudication et affichage de postes au service des travaux publics.
33. Période de questions.
34. Clôture et levée de l'assemblée.

12.12.621 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2012 AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du 5 et du 19 novembre 2012;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 novembre 2012 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 19 novembre 2012 en sa forme et teneur.

12.12.622 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 281 772,78 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré-autorisés au montant de 442 318,83 \$.

ADMINISTRATION

12.12.623 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DU GALA DE L'ENTREPRISE – GROUPE SÉMA 2012

CONSIDÉRANT QUE la cinquième (5^{ème}) édition du Gala de l'entreprise – Groupe SÉMA 2012 présenté le samedi 17 novembre s'est avérée un succès retentissant ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner le travail colossal accompli par les membres du comité organisateur de cet événement qui rend un hommage pleinement mérité à la communauté d'affaires mitissienne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli partage avec le Centre local de développement (CLD) de La Mitis et ses partenaires le désir d'honorer celles et ceux dont l'audace permet de passer du rêve à la réalité et ainsi contribuer à la vitalité économique et sociale de notre collectivité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit des dirigeants et du personnel du CLD ainsi que de leurs partenaires pour l'immense succès de la cinquième édition du Gala de l'entreprise – Groupe SÉMA 2012. Cet événement biennal fournit l'occasion à l'ensemble de la communauté d'affaires d'exprimer son appréciation du travail, des efforts et de l'innovation de plusieurs de ses membres dans le cadre d'une soirée des plus agréables.

12.12.624 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS DU GALA DE L'ENTREPRISE GROUPE SÉMA 2012

Le Gala de l'entreprise – Groupe SÉMA 2012 s'est avéré une retentissante réussite. Il convient de saluer la généreuse implication du président d'honneur de cette 5^e édition, monsieur Rock Morel, dont la passion et le leadership semblent contagieux.

Mes collègues du conseil et moi-même désirons saluer chacun des lauréats et des finalistes dans les 12 catégories en lice. Qu'ils aient reçu ou non un *Améthyste*, tous les candidats méritent nos plus sincères félicitations. Leur audace et leur détermination sont à l'origine de centaines d'emplois ainsi que d'importantes retombées économiques pour notre collectivité.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon que le conseil, au nom de l'ensemble de la population, salue particulièrement la direction et le personnel des entreprises mont-joliennes et mitissiennes honorées lors du Gala à savoir :

- Dans la catégorie « *Croissance et productivité : commerces, services et distribution* » : Motel Le Gaspésiana;
- Dans la catégorie « *Innovation* » : Clinique du dos Anti-Gravité Marius Jean;
- Dans la catégorie « *Initiative du milieu* » : Artistes en fête de Sainte-Flavie;
- Dans la catégorie « *Contribution au développement économique et social* » : Supermarché IGA – Alimentation de La Mitis;
- Dans la catégorie « *Qualité du service à la clientèle* » : Fleuriste Desjardins;
- Dans la catégorie « *Relève* » : Gaz Bar du Pont;
- Dans la catégorie « *Organisme à but non lucratif (OBNL) / entreprise d'économie sociale* » : Le Carrefour de la littérature, des arts et de la culture (CLAC);
- Dans la catégorie « *Nouvelle entreprise* » : La charcuterie Le meilleur pour la faim;
- Dans la catégorie « *Prix du Jury* » : Olivier Artisan-Ébéniste;
- Dans la catégorie « *Reconnaissance au développement durable* » : Pharmacie Mainville - Uniprix;
- Dans la catégorie « *Production et transformation* » : Les Jardins de Métis;
- Et dans la catégorie « *Entreprise de l'année* » : Motel Le Gaspésiana.

Le conseil tient à s'associer aux organisateurs pour féliciter madame Ghislaine Carrier et monsieur Marcel Gagnon, récipiendaires d'un Prix Hommage pour leur contribution aux arts et au développement économique. Le conseil se joint aux organisateurs pour saluer le travail des 18 dernières années de l'ex-députée de Matapédia, madame Danielle Doyer, à qui un Améthyste spécial a été remis.

12.12.625

DÉPÔT DU PROJET DE PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTE DES ÉTABLISSEMENTS, 2013-2014, 2014-2015 ET 2015-2016 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt du projet de *Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et liste des établissements 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016* de la Commission scolaire des Phares, et ce, en accord avec l'article 203 de la *Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*. Le conseil accepte le contenu de ce projet.

12.12.626 APPROBATION DU PLAN D'ACTION DU COMITE JEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Paradis, animateur responsable à la Maison des Jeunes de Mont-Joli, a soumis le plan d'action du comité jeunesse aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite soutenir les actions dudit comité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du plan d'action 2012 du comité jeunesse parrainé par la Maison des Jeunes de Mont-Joli.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.12.627 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE MONT-JOLI-MITIS POUR 2013

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'une somme de 310 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville à la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis pour l'année 2013.

12.12.628 DEMANDE DE RETRAIT DE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Canada dévoilait le 24 mai 2012 les modifications apportées au régime d'assurance-emploi, changements qui devraient entrer en vigueur en janvier 2013;

CONSIDÉRANT que de nombreux emplois dans la région sont de nature saisonnière, ce qui contraint des travailleurs à recourir aux prestations d'assurance-emploi lors des temps morts, notamment l'hiver;

CONSIDÉRANT l'importance des travailleurs des industries saisonnières pour l'économie de la région;

CONSIDÉRANT que les changements proposés représentent une menace pour plusieurs travailleurs des industries saisonnières, notamment ceux du domaine du tourisme, de la foresterie et de l'agriculture;

CONSIDÉRANT que la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleurs les plus précaires;

CONSIDÉRANT que le gouvernement forcera les chômeuses et les chômeurs à accepter tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70 % de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences, à défaut de quoi ils se verront priver des prestations auxquelles ils ont droit;

CONSIDÉRANT que d'autres changements pénaliseront les prestataires en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable;

CONSIDÉRANT que cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli exige du gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et les travailleurs de notre région.

FINANCES

12.12.629 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE le Comité des dons de la Ville de Mont-Joli reçoit des demandes d'aide financière qu'il analyse avant de transmettre sa recommandation aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser ou de ratifier le versement des dons suivants :

Organisme	Événement	Montant
École du Mistral	Programme de soutien à la motivation scolaire et sociale	100 \$
Harmonies des Alizés et de Norjoli	Soutien – Festival des Harmonies Sherbrooke – Mai 2013	100 \$

12.12.630 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012 RÉVISÉES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-JOLI ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 12.10.534

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec a émis le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires pour l'année 2012 de l'Office Municipal d'Habitation de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal :

- ◆ Accepte de contribuer au déficit anticipé 2012 représentant un montant de 65 310 \$ pour la Ville de Mont-Joli;
- ◆ Et de plus, abroge la résolution 12.10.534.

12.12.631 APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ ET DU SURPLUS AFFECTÉ

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'effectuer les opérations et transferts suivants :

Appropriation du surplus non affecté et transfert au :

- surplus affecté - équilibrage du budget 2013 → 200 000 \$

Appropriation du surplus non affecté et transfert au :

- surplus affecté – travaux terrains de soccer → 12 000 \$

Appropriation du surplus non affecté et transfert au :

- surplus affecté – brigadiers scolaires → 3 000 \$

Appropriation du surplus non affecté et transfert au :

- surplus affecté - nettoyage des étangs
(assainissement des eaux) → 6 000 \$

Appropriation du surplus affecté et transfert au :

- surplus non affecté – marge de crédit CODEM → 5 000 \$

12.12.632 RENOUELEMENT D'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ANNÉE 2013

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 3 823,95 \$, taxes incluses, à titre de cotisation annuelle à l'UMQ pour l'exercice 2013.

12.12.633 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-1292 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 090 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 090 000 \$ POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit procéder à des travaux sur ses équipements de production d'eau potable afin de respecter les normes environnementales;

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux présentée par la Ville au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) a été acceptée et qu'elle inclut les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT la confirmation de la subvention provenant du remboursement de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) en date du 30 mars 2011 pour la réalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE la subvention est versée à la Ville sur une période 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention couvre la totalité des coûts des travaux ce qui dispense la Ville de la procédure de tenue de registre pour ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 septembre 2012;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2012-1292.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12.12.634 NOMINATION DE LIEUTENANTS ÉLIGIBLES AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser la nomination de trois (3) lieutenants éligibles pour le service de sécurité incendie. Il s'agit de messieurs Olivier Harton et Alexandre Fortin, pour la caserne 31 de Mont-Joli, et de monsieur Jonathan Brunet, pour la caserne 28 de Sainte-Angèle.

12.12.635 AUTORISATION DE PARTICIPATION A UNE FORMATION D'OPÉRATEUR D'UN VÉHICULE D'ÉLEVATION

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser messieurs Robin Guy, Julien Carrier, Régis Gagnon, Sylvain Smith, Jean-Yves Ouellet, Mathieu Bérubé, Jean-Pierre Sergerie, Éric Tardif, Michel Desrosiers et Serge Richard à prendre part à une formation d'opérateur d'un véhicule d'élévation qui sera dispensé de janvier à mars 2013 avec examen final en mai. Cette dépense est prévue au budget du service de sécurité incendie.

12.12.636 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À LA COORDONNATRICE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE madame Nancy Proulx est entrée en fonction le 4 juin dernier à titre de coordonnatrice aux activités culturelles et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de six (6) mois prévue à la *Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Mont-Joli* est maintenant complétée et que l'évaluation réalisée par la supérieure de madame Proulx s'est avérée positive;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à madame Nancy Proulx au poste coordonnatrice aux activités culturelles et communautaires pour la Ville de Mont-Joli. Madame Proulx répartira en parts égales ses heures de travail entre l'animation et la supervision des activités aquatiques.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.12.637 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'AQAIRS pour l'année 2013 au montant de 218,45 \$, taxes incluses.

12.12.638 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2013 au montant de 399,01 \$, taxes incluses.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.12.639 APPUI À LA FRATERNITÉ DES PARAMÉDICS DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Fraternité des Paramédics de Mont-Joli fonctionne actuellement selon des horaires de travail de type « horaire de faction »;

CONSIDÉRANT QUE ces horaires entraînent un délai d'intervention moyen supérieur susceptible de mettre en danger des personnes en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que l'étendue du territoire de La Mitis, les conditions météorologiques et la présence du centre hospitalier receveur - le CHRR - hors de notre zone sont autant d'éléments sur lesquels les Paramédics n'ont aucun contrôle et qui contribuent à prolonger les délais d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE le système des « horaires de faction » demeure la seule donnée de l'équation qu'il est possible de modifier;

CONSIDÉRANT QUE les horaires « à l'heure » augmenterait le sentiment de confiance de la population envers les services ambulanciers en plus d'augmenter la qualité de vie des paramédics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'appuyer la démarche de la Fraternité des Paramédics de Mont-Joli afin de modifier les horaires de faction pour des horaires « à l'heure ».

12.12.640 PROLONGEMENT DE L'ENTENTE DE CONTRÔLE ANIMALIER AVEC NANNY SIROIS ENR.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de contrôle animalier octroyé à Nanny Sirois enr. a pris fin le 30 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE Nanny Sirois enr. propose de renouveler ledit contrat pour un montant forfaitaire de 7 109,04 \$, plus les taxes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de ratifier le prolongement du contrat de contrôle animalier octroyé à Nanny Sirois enr. du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013 pour un montant de 7 109,02 \$, plus les taxes.

TRAVAUX PUBLICS

12.12.641 AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de matériel d'aqueduc et d'égout afin de renouveler son inventaire;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé une proposition pour le matériel d'aqueduc et d'égout à savoir :

- Wolseley : 16 753,89 \$, taxes incluses
- Huot : 17 397,59 \$, taxes incluses
- Emco : 17 805,78 \$, taxes incluses
- Brunet : 17 826,40 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à l'entreprise Wolseley le contrat de fourniture de matériel d'aqueduc et d'égout au montant de 16 753,89 \$, taxes incluses.

12.12.642 ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICE DE CONCIERGERIE POUR LES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour le contrat de fourniture du service de conciergerie pour les édifices municipaux 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposé une proposition pour ledit contrat à savoir :

- Poly + Conciergerie : 105 557,42 \$, incluant les taxes
- Centrap inc. : 122 487,23 \$, incluant les taxes

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions ainsi que la recommandation du superviseur à l'approvisionnement et service d'entretien des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de confier à la firme Poly + Conciergerie le contrat de fourniture du service de conciergerie pour les édifices municipaux pour les années 2013 et 2014 aux prix unitaires soumis, et ce, pour un montant total maximal de 105 557,42 \$ incluant les taxes.

12.12.643 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE PICHÉ

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, un mandat de services professionnels consistant notamment en la réalisation des plans et du devis sur plan pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur l'avenue Piché, incluant le drainage en surface à l'aide de fossés. L'ensemble dudit mandat représente une dépense de 19 200 \$, plus les taxes.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12.12.644 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2012 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 26 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 29 novembre 2012 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 16 permis de rénovation pour une valeur de 65 675 \$;
- L'émission d'un (1) permis de construction pour une valeur de 490 000 \$;
- L'approbation des plans et de la liste des travaux pour le 1728 et le 1483, boulevard Jacques-Cartier;
- L'approbation d'une demande d'installation d'enseigne.

12.12.645 APPROBATION DES PLANS ET DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2010-1226 SUR LES PIIA ET DU RÈGLEMENT 2011-1262 CONCERNANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION ET À LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES DU CENTRE VILLE POUR LE 1728, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Renaud Arguin, propriétaire de l'immeuble situé au 1728, boulevard Jacques-Cartier, a déposé une demande de permis de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Arguin désire rénover son bâtiment et a préparé une esquisse ainsi qu'une liste des travaux à être réalisés à savoir :

- Remplacer le revêtement extérieur (4 murs) en canExel de couleur crème;
- Remplacer 13 fenêtres en pvc de couleur blanche;
- Remplacer les moulures de fenêtre et les coins de couleur blanche;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone centre ville et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la liste des travaux déposés respecte les exigences des règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est admissible à la subvention dans le cadre du programme de rénovations Québec-Ville de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte cette demande d'approbation des plans et la liste des travaux déposés dans le cadre du règlement # 2010-1226 sur les PIIA et du règlement # 2011-1262 concernant un programme d'aide à la restauration et à la rénovation d'immeubles au centre ville.

12.12.646

APPROBATION DES PLANS ET DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2010-1226 SUR LES PIIA ET DU RÈGLEMENT 2011-1262 CONCERNANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION ET À LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES DU CENTRE VILLE POUR LE 1483, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Langlais, au nom du Carrefour Jeunesse Emploi, situé au 1483, boulevard Jacques-Cartier, a déposé une demande de permis de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Langlais désire rénover son bâtiment et a préparé une esquisse ainsi qu'une liste des travaux à être réalisés à savoir :

a) Les murs extérieurs :

- Repeindre le revêtement extérieur de couleur bleu La Belle Province PPQ # 21 marque BEHR;
- Mettre en place des coins de couleur coton naturel PPQ # 37 de marque BEHR

b) Les fenêtres :

- Remplacer 2 vitrines avec un imposte à carreaux et composée de 4 modules, en pvc peint de couleur Broue dorée PPQR-42 de marque BEHR
- Repeindre les fenêtres de couleur Broue dorée PPQR-42 de marque BEHR
- Remplacer les encadrements de fenêtre et les coins de couleur coton naturel PPQ # 37 de marque BEHR

c) Les galeries

1. La galerie du haut sera conservée et rénovée en remplaçant le garde-corps actuel par un garde-corps de bois avec main courante arrondie et barotins tournés. Les poteaux seront ornés à leur tête d'aisseliers de bois découpés dans des planches de bois d'au moins 2 pouces d'épaisseur.

2. La galerie du rez-de-chaussée sera entièrement refaite avec les caractéristiques suivantes :

- Des poteaux de bois de section carrée de 4 pouces élargis à leur base dans le prolongement des poteaux de la galerie du haut.
- On fabriquera un garde-corps de même façon que celui du haut et des aisseliers seront posés à la tête des poteaux.

d) Les enseignes

Les enseignes de bois sculptées ou peintes seront installées et éclairées.

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone centre ville et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la liste des travaux déposés respecte les exigences des règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est admissible à la subvention dans le cadre du programme de rénovations Québec-Ville de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte cette demande d'approbation des plans et la liste des travaux déposés dans le cadre du règlement # 2010-1226 sur les PIIA et du règlement # 2011-1262 concernant un programme d'aide à la restauration et à la rénovation d'immeubles au centre ville.

12.12.647

APPROBATION D'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE À LA CLINIQUE DE PHYSIO ERGO SYLVAIN TRUDEL, 1510, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Trudel, au nom de la Clinique physio Ergo située au 1510, boulevard Jacques-Cartier, a déposé une demande d'autorisation d'affichage quant à la pose d'une enseigne de 50,25" X 36" en bois sculpté à être installée de façon à être centrée sous la corniche sur le boulevard Jacques-Cartier et dont la barre d'installation devra être de la même couleur que ladite corniche;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Trudel a accepté l'emplacement proposé pour la mise en place de son enseigne;

CONSIDÉRANT QUE la Clinique de physio Ergo occupe une superficie supérieure à 1 500 pieds carrés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Sylvain Trudel à installer une enseigne sur le boulevard Jacques-Cartier de façon à être centré sous la corniche et conforme à la réglementation d'urbanisme. La barre d'installation devra être peinte de la même couleur que la corniche.

AFFAIRES NOUVELLES

12.12.648

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES

CONSIDÉRANT les termes de l'entente intervenue entre le regroupement et la Ville de Mont-Joli, approuvée par le conseil à la séance du 4 février 2008 par la résolution 08.02.66;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme René Laporte et Associés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat d'assurances de dommages à Claude Héту - Courtiers Multi-plus Inc. au coût de 63 066 \$, excluant les taxes.

Garantie d'assurance	Assureurs	Prime (avant taxes)
Dommmages aux biens	Promutuel Réassurance	21 343 \$
Bris des équipements	Promutuel Réassurance	Inclus
Délits	Promutuel Réassurance	820 \$
Responsabilité civile primaire	Promutuel Réassurance	8 024 \$
Responsabilité excédentaire	Promutuel Réassurance	19 275 \$
Responsabilité d'administration municipale	Promutuel Réassurance	2 965 \$
Automobile des propriétaires	Promutuel Réassurance	10 639 \$
TOTAL →		63 066 \$

Et d'autoriser le paiement de la somme de 24 248 \$ à l'UMQ à titre de quote-part pour les fonds de garantie de 75 000 \$ en dommages aux biens et 125 000 \$ en responsabilité civile et de la prime au montant de 64 299 \$, taxes incluses, à Claude Héту - Courtiers Multi-plus Inc. lequel contrat entre en vigueur le 31 décembre 2012.

12.12.649 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND « RAYMOND PEARSON »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli exploite une piste de ski de fond et qu'elle doit voir à son entretien sur une longueur de 7.5 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Albert Côté a accepté d'entretenir ledit sentier de ski de fond pour la période de décembre 2012 à mars 2013 moyennant une compensation de 1 000 \$ payable en deux (2) versements;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de confier à monsieur Albert Côté le contrat d'entretien de la piste de ski de fond « Raymond Pearson » au coût de 1 000 \$ payable en deux (2) versements de 500 \$, le premier à la signature du contrat et le second à son terme.

12.12.650 ADJUDICATION ET AFFICHAGE DE POSTES AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à monsieur François Beaulieu un poste de Mécanicien classe 1 au service des travaux publics. Le conseil accorde à monsieur Beaulieu le statut de permanent sans se prévaloir de la disposition relative à la période d'essai prévue à la Convention collective des employés de la Ville de Mont-Joli en tenant compte du fait qu'il répond à toutes les exigences du poste et qu'il assume les tâches de mécanicien classe 1 depuis plusieurs mois dans le cadre du remplacement de l'ancien titulaire en congé de maladie.

De plus, le conseil accorde à monsieur Ghislain Heppel un poste de préposé aqueduc et égouts (PAE) conditionnellement à la réussite du processus de formation professionnelle d'Emploi Québec en entretien du réseau de distribution de l'eau potable.

12.12.651 PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

12.12.652 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h05, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier